

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE

Séance du 1^{er} octobre 2014

Convocation du 24 septembre 2014

**

Étaient présents: MM. et Mmes CHARRIAUD Céline, LABORIE Joël, BISCARAT Marie-Pierre, BARTHELEMY Frédéric, BACHELLERIE Alain, BROS Séverine, GLORE Catherine, GRAS Benoit, PANAFIEU Monique, PORTAL Sabrina, SABOT Joëlle.

Absents et excusés : CHESNEAU Ludovic, qui a donné pouvoir à BARTHELEMY Frédéric,
VALETTE Thierry, qui a donné pouvoir à BISCARAT Marie-Pierre,
DELORT Jean-Claude qui a donné pouvoir à LABORIE Joël.

Mme PORTAL Sabrina est nommée secrétaire de séance.

Objet : Révision de la carte communale 81-2014

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur d'une révision de la carte communale. Madame le Maire a exposé les réformes en cours et les échéances futures en matière d'urbanisme (notamment la loi ALUR, le transfert de la compétence urbanisme à l'échelon intercommunal...), mais a également précisé que des projets se font jour à Neuvéglise et conduisent à réviser la carte communale afin de pouvoir les mener rapidement à bien. La dernière révision date de 2011 mais des demandes de terrains constructibles ont été faites depuis, notamment par une entreprise locale qui souhaite développer et diversifier son activité. Il est toutefois précisé que cette révision sera axée principalement sur le développement économique, afin de permettre la conduite de projets ayant pour but un accroissement d'activités et donc, par extension, contribuant à la vitalité de l'économie locale.

Modalités de réservation et tarification des salles et du matériel de la commune 82 et 83-2014

Il est devenu indispensable de mettre en place des règlements pour l'utilisation des salles et du matériel de la commune. Un système de location, avec une tarification et une garantie adaptée sera désormais appliqué. Madame CHARRIAUD insiste sur la nécessité, pour la commune, de se prémunir des éventuelles dégradations liées à l'occupation des lieux et à l'utilisation du matériel. C'est non seulement une sécurité pour le bien public, mais aussi une garantie pour l'emprunteur.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les projets de règlements d'occupation, de modalités de réservations, de cautionnement et de tarification qui lui sont présentés.

Les salles communales recensées sont les suivantes :

- Salle polyvalente de Neuvéglise ;
- Locaux techniques et de chasse ;
- Salle communale de réunion du bâtiment de l'office de tourisme ;
- Salle communale sous la cantine ;

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

Demandeurs de la commune	100 €
Professionnels de la commune	150 €
Professionnels à activité récurrente	A définir et adapter selon le rythme d'occupation, avec la commission municipale responsable.
Associations de la commune	Gratuit
Demandeurs hors commune	150 €
Option ménage	150 €

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé scrupuleusement par le personnel municipal et la commune se réserve le droit de demander une garantie qui devra être spécifiée dans la convention de location.

Conventions, règlements d'utilisation et dossiers de locations sont également approuvés en intégralité. Ces documents sont disponibles en mairie et seront accessibles sur le nouveau site internet de la commune.

Pour le matériel, les tarifs suivants sont désormais applicables :

Communes	100€/jour ou 50€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.
Associations	50 €/jour ou gratuit si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.
Particuliers	150 €/jour ou 100€/ jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.
Professionnels	250 €/ jour ou 200€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.

Chapiteaux

Podium

Communes	150€/jour ou 100€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage. 30 €/ jour supplémentaire
Associations	50 € (+30€/jour supplémentaire) ou gratuit si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.
Particuliers	180 €/jour ou 120€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage. 30 €/jour supplémentaire
Professionnels	280 €/ jour ou 220€/jour si présence de 2 ou 3 personnes pour le montage et démontage.

Tables et bancs (pour chapiteaux)

Par 24 h (1 table et 2 bancs) (idem pour professionnels)	10 €
associations	gratuit

Barrières de sécurités

Particuliers (idem pour professionnels)	2,50 €/pièce
Associations	gratuit

Containers poubelles

Particuliers (idem pour professionnels)	2,50 €/pièce
Associations	gratuit

Vidéo projecteur

Par 24 h (idem pour professionnels)	50 €
Le week-end	100 €

Par 24 h (idem pour professionnels)	20 €
Le week-end (idem pour professionnels)	40 €

Associations	gratuit
--------------	---------

Matériel de sonorisation

Ecran de projection

Par 24 h (idem pour professionnels)	20 €
Le week-end (idem pour professionnels)	40 €
Associations	gratuit

Les nouvelles modalités de location ainsi que les nouveaux tarifs sont immédiatement applicables, la commune se réserve le droit de demander une garantie, stipulée dans la convention de location correspondante.

☞ Institution de la participation des particuliers à la connexion au réseau public d'assainissement.

Désormais, la commune réalisera et prendra en charge les travaux de réseaux des collecteurs généraux. Les travaux de branchement situés en domaine public (raccordement des boîtes de branchements aux collecteurs généraux) et les travaux réalisés en domaine privé (raccordement de l'habitation aux boîtes de branchement) seront entièrement à la charge du propriétaire et exécutés par l'entreprise de son choix agréée par la collectivité.

☞ Régime indemnitaire des agents communaux statutaires titulaires

L'IAT et l'IEMP sont institués pour les agents titulaires et certains grades, avec introduction de coefficients de variation individuels.

☞ Autorisation d'exploiter de la SARL VITTEL RECUPERATION.

Le conseil émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la SARL VITTEL RECUPERATION, afin de régulariser sa situation au lieu-dit Chiès et dans le cadre d'une installation de transit, tri, regroupement et traitement de déchets de métaux et une installation d'entrepôt, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage. Une enquête publique s'est déroulée à cet effet en mairie.

☞ Convention tripartite de location et de gestion

Une convention tripartite avait été signée par la commune de Neuvéglise, les Cités Cantaliennes et l'Agence polygone, le 09 novembre 2005. Les cités cantaliennes se sont retirées mais la convention n'a pas été dénoncée par la commune. Le conseil décide donc de la faire afin de régulariser la situation et de pouvoir établir de nouvelles modalités de fonctionnement,

☞ Terrain pour la maison de santé pluridisciplinaire intercommunale

Le conseil confirme la délibération prise par la municipalité, le 24 janvier 2012, cédant le terrain pour ériger la maison pluridisciplinaire intercommunale.

☞ Demande de subvention exceptionnelle

Mmes Céline CHARRIAUD, Joëlle SABOT et Sabrina PORTAL ne participent pas à la délibération car elles sont concernées par son objet.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour le versement d'une subvention exceptionnelle au club de judo. Celui-ci souhaite organiser une manifestation exceptionnelle dans le cadre des remises de trophées et a l'opportunité d'accueillir, à cette occasion, une éminente personnalité de cette discipline sportive. Beaucoup d'enfants et d'adolescents de la commune étant inscrits à ce club, une participation communale, à hauteur de 300€, semble justifiée pour les élus.

☞ **Acquisition**

Dans la perspective d'un aménagement du bourg de Neuvéglise et d'avoir une offre publique de foncier à bâtir, la commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée n° 119 de la section AD si elle est mise en vente. Demande d'acquisition via EPF et préemption sont donc décidées.

☞ **Demande de subvention nouvelle association**

Une nouvelle association sportive a vu le jour dans la commune et sollicite une subvention afin de pouvoir démarrer son activité. L'association Extrême Bike 15 a son siège social dans la commune de Neuvéglise et est composée, en grande majorité, de jeunes désirant pratiquer le VTT (enduro, free...).

Le conseil approuve la demande et accorde une subvention équivalente à celle accordée aux associations sportives de la commune.